

[Texte]

after the end of World War II the estimates for Veterans Affairs are still of such sizable proportions is visible evidence that Canada continues to honour its debt to those who served in times of need.

I shall explain the changes in somewhat more detail as I deal with each program but the growth of these estimates is due primarily to two factors: the escalation of war veterans allowances, pensions and other benefits in accordance with changes in the consumer price index and provisions for higher salaries and wages.

First let me refer to the Welfare Services Program which provides assistance to veterans and certain civilians who are unable to provide for their own maintenance. In future years this program will carry the title "Veterans Services" as it has been changed to reflect the contemporary role of this program in serving veterans and their dependants. The program covers the activities of the War Veterans Allowance Board and the Welfare Services Branch of the Department. The services include war veterans allowances, civilian war allowances, supplementary financial assistance given on the basis of need—assistance funds; hospital insurance and medicare premium payments; educational assistance; specialized services for blind and other seriously disabled veterans, social welfare counselling; and a variety of activities in the field of remembrance.

The estimates for this program show an increase of \$40.9 million of which \$35.6 million is being requested for war veterans and civilian war allowances. This additional requirement arises from two principal causes: inflation and growth in the population served. The continuing impact of inflation on recipients is compensated for by quarterly escalation of allowances based on the recorded changes in the consumer price index and calculated on the war veterans allowance income ceilings. Provision for escalation accounts for the bulk of the increase in war veterans allowances and civilian war allowances. A smaller but still significant factor in the increase requirement, however, is that the impact of Bill C-4 which became law on November 27, 1974 has been considerably greater than was predicted.

As honourable members will recall, this bill, in addition to providing for quarterly rather than annual escalation of allowances and for the calculation of such increases on income ceilings rather than maximum rates, introduced allowances for dependent children of recipients, provided improved allowances for orphans and increased the age of dependency for children pursuing a formal education. The fact that the response to this legislation was greater than had been foreseen is evidence that it is now fulfilling a real need of veterans and widows with families. And as I said last year, the members of this Committee can take pride in the contribution they made towards bringing this legislation into being.

[Interprétation]

liers. Néanmoins, monsieur le président, le fait que, trente ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale le budget des dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants comprenne encore de nos jours des sommes considérables, constitue la preuve évidente que le Canada n'a pas failli à ses devoirs envers ceux qui ont servi leur pays lorsqu'il en avait besoin.

J'expliquerai cette augmentation au fur et à mesure que je traiterai des différents programmes, mais je puis déjà dire qu'elle s'explique surtout par deux facteurs; premièrement la majoration des allocations aux anciens combattants, les pensions et autres prestations versées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et les dispositions prévoyant des augmentations de traitements et de salaires.

Je commencerai tout d'abord par le Programme des Services de bien-être, qui fournit de l'aide aux anciens combattants et à certains civils incapables de subvenir à leurs besoins. Désormais, ce programme sera appelé «Service aux anciens combattants» afin de faire mieux saisir le rôle actuel de ce programme qui consiste à servir les anciens combattants et les personnes à leur charge. Le programme couvre les activités de la Commission des allocations aux anciens combattants et la Direction des Services de bien-être du Ministère. L'éventail des services offerts comprend les allocations d'anciens combattants, les allocations de guerre pour les civils, les prestations supplémentaires octroyées après examen des besoins des bénéficiaires (Fonds de secours), le paiement de cotisations à des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, l'aide à l'éducation, l'administration de certains services qui s'adressent spécialement aux anciens combattants aveugles ou souffrant d'autres infirmités graves; le service d'orientation dans le cadre du bien-être social et enfin, l'organisation de cérémonies commémoratives.

La hausse de 40.9 millions de dollars comporte 35.6 millions versés en allocations d'ancien combattant et en allocations de guerre pour les civils. Cette augmentation a deux causes principales: d'une part, l'inflation et d'autre part, l'accroissement du nombre des bénéficiaires. Les effets constants de l'inflation ont été composés par le rajustement trimestriel des allocations, d'après l'évaluation des variations de l'indice des prix à la consommation et le calcul de l'allocation en tenant compte du revenu maximal établi aux fins de l'allocation. Les dispositions concernant la majoration sont imputables aux augmentations des Allocations aux anciens Combattants et des Allocations de Guerre aux Civils AGC. Un autre facteur significatif, mais peut-être de moindre importance, consiste en ce que les répercussions du bill C-4, adopté par le Parlement le 27 novembre 1974, ont été plus considérables qu'il n'avait été prévu.

Les membres du Comité se souviendront qu'en plus de prévoir une majoration des allocations trimestrielle plutôt qu'annuelle, calculée d'après un revenu maximal et non plus d'après le taux des allocations, ce projet de Loi stipulait également le versement d'une allocation à l'égard des enfants à charge des titulaires d'une allocation d'ancien combattant, une augmentation des allocations à l'égard des orphelins et un relèvement de l'âge où les enfants qui poursuivent leurs études sont censés être à la charge de leurs parents. A la suite de l'adoption de cette mesure législative, il s'est produit un surcroît de demandes, montrant ainsi que cette Loi satisfait aux besoins réels des anciens combattants, des veuves qu'ils ont laissées et de